



# L'Éternitois



MUNICIPALITÉ DE  
Rivière-Éternité

[www.riviere-eternite.com](http://www.riviere-eternite.com)

Bulletin municipal de Rivière-Éternité

Publié le 29 mars 2018

## Services

Bureau municipal 272-2860

Urgence travaux publics 272-2860

Bibliothèque 272-1052

Salle communautaire 272-2274

Ambulance, incendie 9-1-1

Sûreté du Québec 310-4141



## CONGÉS FÉRIÉS -

### Semaine Sainte

Veillez prendre note que le 29 mars à compter de midi, le 30 mars ainsi que le 2 avril, l'Hôtel de ville sera fermé en raison des congés fériés.

## Spectacle Les Chouenneux

À l'Église de Rivière-Éternité

Détails page 3

## MOT DU MAIRE

Citoyens, citoyennes,

### Dossier de l'eau potable

Je suis heureux de vous annoncer que certaines étapes ont été franchies dans les dernières semaines concernant le dossier de l'eau potable. Le contrat pour les travaux d'aqueduc a été octroyé aux *Entreprises Alfred Boivin inc.* pour une somme de 3 066 900\$ taxes incluses. Un deuxième contrat a été octroyé à la firme *WSP Canada Inc.* pour la surveillance des travaux pour une somme de 140 080\$ incluant les taxes. Un autre contrat devra être octroyé dans les prochaines semaines, celui-ci concernera le contrôle qualitatif.

Une conférence de presse devrait avoir lieu prochainement pour faire l'annonce de certains détails techniques qui nous sont encore inconnus pour le moment. La population sera invitée à assister à cette conférence. Nous souhaitons que les travaux débutent à la fin du mois de juin ou au plus tard dans les premiers jours du mois de juillet 2018.

*Rémi Gagné, Maire*

## Conseil municipal et employés municipaux

Maire Rémi Gagné

### Conseillers

-Réjean Rondeau

-Jean Bergeron

-Sylvain Boudreault (212 Sentier Petit Lac Éternité)

-Sylvain Boudreault (164 Sentier Petit Lac Éternité)

-Guylaine Bergeron

-Claude Lavoie

### Employés municipaux

Denis Houde, Directeur général et sec. trésorier

Sandra Côté, Secrétaire-trésorière adjointe

Sonia Simard, Agente administrative et Régie incendie

Serge Savard, Travaux publics

Isabelle Lavoie, Agente communautaire et loisirs

Serge St-Amand, Conciergerie générale

Gilberte Gagné, Conciergerie (Caisse Desjardins)

### Contractuels (entente de service)

Jérôme Durocher, Urbanisme (inspecteur en bâtiment et en environnement)

Prochaine séance du conseil: 9 avril 2018

## Origine du poisson d'avril

On raconte que jusqu'en 1564, l'année commençait le 1er avril. Cette année là, le roi Charles IX décida de modifier le calendrier pour faire commencer l'année le 1er janvier. Donc le 1er janvier 1565 tout le monde se souhaita "bonne année", se fit des cadeaux, se donna des étrennes, tout comme à un début d'année. Mais beaucoup de gens eurent du mal à s'habituer à ce nouveau calendrier et certains n'étaient même pas au courant que la date de la nouvelle année avait changé ! Ils continuèrent donc à s'offrir des cadeaux et des étrennes le 1er Avril. Pour ce moquer d'eux, quelques petits malins ont eu l'idée de leur offrir des cadeaux un peu spéciaux, des faux cadeaux, des cadeaux pour rire, bref des blagues ! À partir de ce jour là, raconte-t-on, chaque année au 1er avril tout le monde, grands et petits, prit l'habitude de se faire des blagues et des farces.



## Spectacle Les Chouenneux

# Les Chouenneux



**Vendredi 27 avril, 20h00 - Église de Rivière-Éternité**

**10\$ adultes – 5\$ moins de 12 ans – gratuit moins de 3 ans**

**Billets disponibles auprès des membres du RAARE**

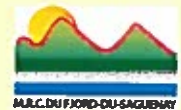
Liane, Johanne, Carole, Marie-Eve, Gilberte, Martin et Vanessa, Dolande

Ailleurs point de chute : Épicerie Gérald Simard et Municipalité de Rivière-Éternité

### **Activité-bénéfice organisée par le RAARE**

Nous remercions la MRC du Fjord-du-Saguenay pour son appui.

*C'est avec grand plaisir que le Regroupement des artistes et artisans de Rivière-Éternité (RAARE) vous invite à venir danser et chanter avec le groupe de musique traditionnelle Les Chouenneux. Composé de 5 musiciens passionnés de musique traditionnelle québécoise, le groupe s'inspire également du répertoire nordique celtique, scandinave et tzigane. Venez découvrir Les Chouenneux ou si vous les connaissez déjà venez fêter avec nous!*



## Souper de Pâques

**Le souper de Pâques et la soirée dansante qui devaient avoir lieu dimanche le 1er avril à 18h00 sont annulés par manque de participant.**

On s'excuse auprès des personnes qui avaient acheté ou réservé leur billet.  
On se reprend pour une prochaine activité.





## Salle de conditionnement physique



La salle de conditionnement physique est ouverte les lundis de 18h00 à 19h00.

*Bienvenue à tous ceux qui ont un programme!*

Les responsables sont à la recherche de personnes bénévoles afin de s'occuper de la salle de conditionnement.

## Abri temporaire

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires DOIVENT être enlevés au plus tard le 15 mai. Selon le règlement de zonage no. 126-2015 art. 13.2 (extrait) : « Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mai, un garage temporaire en panneaux mobiles ou en toile est autorisé ». Alors vous devez enlever celui-ci complètement, structure et toile.

**L'inspecteur effectuera son inspection vers la fin du mois de mai.**

L'inspecteur en bâtiment pourrait vous émettre un avis/constat d'infraction, lors d'un prochain passage. Les pénalités prévues, dans le cas de telles infractions peuvent s'élever jusqu'à 300\$/jour. Nul n'est censé ignorer la loi, veuillez donc agir en conséquence.



## SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

### École de Musique du Bas-Saguenay

*Un jardin musical à la portée de tous*



Date : Samedi le 28 Avril 2018

Heure : 19h00 à 20h30

Lieu : Chalet des Loisirs de Rivière-Éternité (81 chemin Sainte-Thérèse)

Coût : 10 \$ (gratuit pour les 17 ans et moins)

Souper : Il est possible de réserver pour un souper bénéfice, animé... (suivez les détails prochainement sur notre facebook, ou contactez-nous par téléphone : 418-608-8363)



## Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est ouverte  
à tous les samedis de 9h00 à 11h30.



## Auberge du Presbytère

### Le Resto-relais est fermé pour la période estivale

Nous préparons la saison estivale qui arrive à grand pas. Nous aurons certains postes à combler :

- Préposé (e) à la réception, aide-aubergiste et entretien en général
- Préposé (e) à la caisse de la Cantine de l'Auberge et aide-cuisinière
- Préposé ( e) à l'entretien et à la maintenance

*Si vous êtes intéressé (e) par un de ces postes, communiquez avec nous au (418) 608-8890 ou faites parvenir votre curriculum vitae.*



### Transport collectif—Maison des Jeunes

**Transport tous les vendredis  
de Rivière-Éternité vers la Maison  
des Jeunes à l'Anse-Saint-Jean**

**Jusqu'au 27 avril 2018**

**Départ à 18h45 à  
l'Épicerie Gérald Simard**



**3\$/personne**



### Diffusion Canal 44

*Depuis quelques semaines, les séances du Conseil municipal ne peuvent être diffusées sur votre téléviseur en mode analogique (poste 44) étant donné que Déry Télécom n'offre plus le service. Nous sommes actuellement en démarche pour prendre le virage vers le mode numérique.*

*Au moment d'écrire ces lignes, nous ne pouvons vous mentionner à quel moment ces démarches seront complétées. Nous vous invitons donc à venir en salle de l'Hôtel de ville pour assister à la prochaine séance le 9 avril 2018 à 19h30.*

*Merci de votre compréhension!*

### Qu'en est-il du droit acquis ?

On entend souvent dire de certains propriétaires qu'ils ont un droit acquis concernant un terrain, un bâtiment, une activité ou même une installation septique. Mais attention, seuls les textes de lois et règlements peuvent reconnaître ou non un droit acquis.

En matière de réglementation d'urbanisme, il y a des usages, des constructions et des lots qu'on dit conformes, car ils respectent la réglementation en vigueur. Par contre, d'autres sont dérogatoires, mais protégés par certains droits appelés droits acquis.

Le droit acquis permet de maintenir une situation de fait. C'est un droit reconnu à un usage, à une construction ou à un lot qui existait avant l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement qui interdit ou régit différemment ce type d'usage, de construction ou de lotissement. Cependant, pour qu'il y ait droit acquis, la situation devait être conforme sous l'ancien règlement.

Un droit acquis est conféré dans les cas suivants :

une construction déjà commencée après l'obtention d'un permis, mais pas nécessairement complétée, possède un droit acquis en vertu de ce permis;

un permis de construction obtenu avant une interdiction, mais dont la construction n'a pas débuté confère un droit acquis. Cependant, les conditions du permis doivent être respectées incluant, s'il y a lieu, le délai fixé pour entreprendre cette construction;

un permis de lotissement obtenu avant une interdiction confère un droit acquis;

un usage dérogatoire exercé sur un terrain ou à l'intérieur d'un bâtiment possède un droit acquis, mais celui-ci se limite à la superficie utilisée et non à l'ensemble du terrain ou à l'ensemble de la superficie du bâtiment. Dans ce cas, un permis ou un certificat obtenu avant une interdiction confère un droit acquis.

En matière d'urbanisme, un droit acquis est lié à l'usage ou à l'immeuble et non à la personne qui exerce ce droit. Ainsi, un droit acquis n'est pas perdu même s'il y a changement de propriétaire.

Tant qu'un usage dérogatoire protégé par droit acquis continue de s'exercer, le droit acquis demeure. Un propriétaire d'immeuble ou un nouveau locataire peut donc se prévaloir du droit acquis à condition de maintenir la même activité.

Lorsqu'un usage dérogatoire protégé par un droit acquis a cessé, a été abandonné ou interrompu, une municipalité peut exiger que cet usage soit supprimé. Pour cela, l'usage doit avoir été interrompu pendant une période supérieure à celle prévue par la réglementation municipale. Cette période ne doit pas être inférieure à 6 mois. Ensuite, seul un usage conforme à la réglementation en vigueur pourra être exercé.

Donc, si vous pensez et êtes même assuré de détenir un droit acquis sur un terrain, un bâtiment, une activité ou même une installation septique, je vous conseille fortement de vous en assurer auprès de l'inspecteur municipal. Il pourra, à l'aide des textes de lois et règlements en vigueur, valider l'existence ou non du droit acquis. Il est déjà certain qu'il n'existe pas de droit acquis en matière d'environnement. Donc, vous ne pouvez pas avoir de droit acquis sur une installation septique.

Denis Houde, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## Ressourcerie

L'accès au site des conteneurs à rebuts de construction et métaux sera ouvert à partir du 3 avril 2018. Vous pourrez y accéder gratuitement en tout temps en vous procurant la clé à l'Hôtel de Ville.

L'accès est interdit aux entrepreneurs, commerces, industries et aux propriétaires exécutant des travaux majeurs nécessitant plus de deux (2) accès avec camionnette ou remorque.

Si vous avez besoin de la clé pour la fin de semaine, vous devez vous présenter avant la fermeture de nos bureaux le vendredi midi.

Il faut porter une attention particulière aux types de matériaux qui sont déposés dans ces conteneurs. **Plusieurs personnes ne s'en soucient pas du tout.**

**Rebuts de construction :** Matériaux de construction ou démolition. Vous devez réduire le plus possible les matériaux afin de minimiser l'espace avant d'en disposer dans le conteneur identifié à cet effet.

**Les branches et troncs d'arbres ne sont pas des matériaux de construction!!**

**Fer (métaux) :** Matériaux de fer et métaux divers (fer, acier, aluminium, appareils électroménagers, etc.). Vous devez prendre soin d'enlever tous autres types de matériaux attachés aux matériaux ferreux avant d'en disposer dans le conteneur identifié à cet effet.

**Résidus domestiques dangereux et appareils électroniques:** Appareils électroniques et résidus domestiques dangereux: Peinture, piles, bonbonne propane...

**Les ampoules au mercure sont maintenant recyclable.**

**Nous ramassons les vieux pneus (sans jantes).**





## Services Canada

Le site de services mobiles réguliers de service Canada est ouvert à la Petite école de l'Anse-Saint-Jean (239, rue Saint-Jean-Baptiste).

Mercredi les 4 et 18 avril 2018

De 9h30 à 14h30

(fermé de 12h00 à 13h00)



## Club Aubé

Réunion générale des membres du Club Aubé inc.

Vendredi le 6 avril 2018

À 19h30

Au Centre communautaire de Rivière-Éternité

La Direction

## Âge d'Or

Le club de l'Âge d'Or a besoin de personnes bénévoles pour son comité.

Activité : jeux de cartes et baseball poche.



Les élections du comité auront lieu le 17 avril 2018 à 13h30.

Nous aurons besoin de nouveaux membres pour combler certains postes.

Louise Gagnon, présidente et le comité

## Office Municipal Habitation

Logements à louer à l'Office Municipal d'Habitation

Pour personnes âgées et familles

Information :  
Arianne Villeneuve  
418-543-0061

# Voilà

## Rivière-Éternité, vers une communauté intelligente avec Voilà!

La municipalité de Rivière-Éternité est fière d'annoncer son adhésion à la nouvelle plateforme de communication citoyenne de ville intelligente Voilà!

La plateforme est conçue pour offrir aux citoyens un accès facile à leurs informations ainsi que la possibilité d'effectuer des transactions en ligne. Elle permet aussi de réunir toutes les informations pertinentes dans un Dossier citoyen personnalisé.

La plateforme Voilà! rend possible la centralisation d'une grande majorité de services municipaux aux citoyens. Elle permet notamment aux citoyens d'effectuer une demande de permis en ligne (à venir), de consulter leur compte de taxes et même d'accéder au calendrier personnalisé.

Tous les citoyens de la municipalité de Rivière-Éternité pourront créer leur profil sur le portail web Voilà! et sont invités à télécharger l'application mobile Voilà! pour bénéficier de tous les avantages de la plateforme.

Pour plus d'informations sur la plateforme: visitez le [www.appvoila.com](http://www.appvoila.com) ou communiquer avec nous.

Voilà! est développée par PG Solutions, [www.pgsolutions.com](http://www.pgsolutions.com), un développeur de solutions logicielles qui s'adresse principalement au marché municipal québécois.

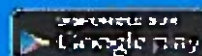
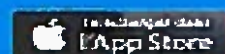
**Cette option sera en place à partir du 13 avril sur le site internet**

**de la municipalité de Rivière-Éternité.**

**[www.riviere-eternite.com](http://www.riviere-eternite.com)**



Créez votre  
Dossier citoyen personnalisé



## **Horaire de la semaine Sainte**

### **Jeudi saint 29 mars**

19h00 Messe de la cène Sagard

### **Vendredi saint 30 mars**

13h00 Marche du pardon Sagard

15h00 Chemin de croix Rivière-Éternité

15h00 Office de la passion Sagard

15h00 Office de la passion Petit-Saguenay

15h00 Office de la passion L'Anse-Saint-Jean

### **Samedi 31 mars**

20h00 Veillée pascale Petit-Saguenay

### **Dimanche 1<sup>er</sup> avril**

9h30 ADACE Sagard

9h30 Messe L'Anse-Saint-Jean

11h00 Messe Rivière-Éternité

***En route vers Pâques ...***



## **Prochain Éternitois**

La prochaine sortie de l'Éternitois se fera à la fin du mois d'avril 2018.  
Si vous êtes membres d'un organisme municipal et que vous avez un message à publier, n'hésitez pas à me contacter au plus tard le 23 avril 2018.

*Sonia Simard (418) 272-2860 poste 3105  
mun.sonia@riviere-eternite.com*



# Avril 2018

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

1	2	3	4	5	6	7
Messe 11h00			- Sacs de sable	Âge d'Or	-Réunion Club Aubé	-Bibliothèque
8 Adace 11h00	9 Séance du conseil 19h30	10 	11 - Sacs de sable	12  Âge d'Or	13	14 - Bibliothèque
15 Messe 11h00	16	17	18 - Sacs de sable	19 Âge d'Or	20	21 -Bibliothèque
22 Adace 11h00	23	24 	25 - Sacs de sable	26  Âge d'Or	27 -Spectacle les Chouenneux	28 -Bibliothèque - Spectacle École Musique
29 Messe 11h00	30	31				